

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION - (N° 1774)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 44

présenté par

Mme Rist, Mme Bregeon et M. Armand

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« visant à créer une spirale inflationniste »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi, si elle entre en vigueur, aura pour effet de créer une spirale inflationniste. En effet, une indexation automatique des salaires sur l'inflation aura mécaniquement pour conséquence d'obliger les entreprises à augmenter leurs prix pour compenser le renchérissement de leurs coûts salariaux. En découle alors une nouvelle hausse de l'inflation et avec elle une nouvelle augmentation automatique des salaires, amenant de nouveau les entreprises à devoir augmenter leurs prix, et ainsi de suite.

Il convient donc de remplacer le titre de la proposition de loi par « visant à créer une spirale inflationniste ».